

LYON ET SA REGION

Faits divers Société

Témoign d'un événement ? Aidez-nous ! Par mail à ldiprfirouge@leprogres.fr ou par téléphone au 08 000 768 43 (08 000 ROUGE)

« Si demain je perds mon appartement je suis à la rue »

Lyon. Les pompiers ont manifesté hier contre la volonté du SDIS de vendre un parc de 250 logements de fonction d'ici août 2013. Les familles ont rencontré le colonel Delaigue.

11 heures, rue Rabelais hier matin, dans le troisième arrondissement de Lyon : des enfants courent, s'engouffrent et ressortent en riant des tentes igloo qui viennent de fleurir sur le bitume. Ils s'amusent avec l'insouciance de leur âge. Mais les parents, par contre, ne sont pas à la fête. Les parents, ce sont les sapeurs-pompiers professionnels du Rhône rassemblés, fait rarissime, en famille, devant les locaux du

temps de travail dépassant de plus de 340 heures le seuil fixé par Bruxelles. Sauf qu'en trois ans, sur la base de cet accord, des familles ont élaboré des projets, pris des engagements et des crédits. Et le poids d'un loyer, d'ici 14 mois, pourrait vite devenir insupportable pour certaines d'entre elles.

C'est le cas de Christophe, sapeur-pompier professionnel depuis 10 ans, divorcé, deux enfants de 17 et 11 ans : « J'ai pris cet appartement de fonction par nécessité. Je touche 1 680 euros par mois, primes comprises. Une fois que j'aurai enlevé la pension alimentaire, 550 euros, le crédit, 300 euros, les impôts, un loyer, - pour un T4 il faut compter 900 euros avec les charges -, je fais quoi moi ? Je retourne chez ma mère. »

Un autre de ses collègues a fait le calcul : « Aujourd'hui, mon taux d'endettement est de 30 %, demain il sera de 42 %. Si je perds mon appartement, je suis à la rue. »

Toutes les situations ne sont pas aussi critiques, mais les délais trop courts, 14 mois pour retrouver un logement, alimentent les angoisses. « Il faut penser aux enfants, la rentrée scolaire, la possibilité qu'ils changent d'établissement », avance cette mère de famille qui, avec d'autres femmes de sapeurs-pompiers, a rencontré longuement le colonel Serge

Delaigue. Mais le directeur du SDIS est resté inflexible, sourd aux demandes des familles de ne pas vendre.

« On reviendra casqués, c'est pas un problème », promet Christophe.

« Le bon interlocuteur, c'est Mercier, le président du conseil général. S'il le faut, nous irons planter nos tentes à Thizy », avertit Guy Froment du syndicat Sud qui, avec le SNSPP et Fédération Autonome, défend le maintien des logements dans le giron du SDIS. ■

Christine Morandi



■ La décision de vendre le parc de 250 logements aura des répercussions sur la vie des pompiers et de leur famille. Photo Christine Morandi

« 90 % des pompiers ne sont pas logés »

« Cela n'est pas négociable ». Hier, le colonel Serge Delaigue a réaffirmé aux familles concernées, sa volonté de vendre les 250 logements de fonction du SDIS dont 149 sont occupés par des pompiers qui, en contrepartie, travaillent par an 1 000 heures de plus que leurs collègues non logés. Cet accord avait été trouvé en 2009. Il vient d'être retoqué par le tribunal administratif saisi par le syndicat UNSA, parce que contraire au droit européen qui fixe à 2 256 heures le temps de travail maximum (les pompiers logés en effectuaient 2 600). C'est ce jugement qui aujourd'hui donne toute liberté au directeur du SDIS de remettre au goût du jour le

projet avorté en 2009 sous la pression des syndicats. « La dépense publique doit être maîtrisée à tous les échelons », avance plutôt le colonel Delaigue. Il faudrait investir 12 millions d'euros pour remettre ces logements à niveau. » Question d'équité aussi : depuis la décision rendue par le tribunal administratif, les pompiers logés ne voient plus leur temps majoré « et travaillent donc comme les non logés qui représentent 90 % des effectifs ». Enfin, l'extrême disponibilité de ces professionnels pouvait justifier, à une époque, qu'ils soient logés. Ce n'est plus vrai aujourd'hui, l'organisation du travail ayant évolué. Reste des familles confrontées à des difficultés » pour lequel



■ Le colonel Serge Delaigue
Photo Philippe Juste

les il y aura des mesures d'accompagnement bien sûr. Mais les partenaires sociaux n'ont encore rien demandé », affirme le colonel Delaigue. Parce qu'ils espèrent encore que le patrimoine sera sauvegardé. ■

Le directeur du SDIS est resté inflexible

service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Rhône, pour protester contre la décision « irrévocable » du colonel Delaigue de céder l'ensemble du parc logement d'ici août 2013 : à savoir 250 appartements, dont 149 actuellement occupés, qui pourraient être vendus à des bailleurs sociaux.

Un coup dur pour ces pompiers qui, en 2009, alors que le SDIS voulait déjà se séparer de ce patrimoine, avaient négocié, en guise de loyer et surtout pour maintenir le statu quo, de travailler 1 000 heures de plus par an. Illégal a jugé le tribunal administratif en février dernier, le